



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-4032

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des mandataires - Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Exercice 2018

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Jacquet

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 16 décembre 2019****Délibération n° 2019-4032**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Rapport des mandataires - Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Exercice 2018**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La SERL a pour objet social de réaliser des opérations d'aménagement, de construction, d'exploitation de services publics industriels et commerciaux et de réaliser toute autre opération d'intérêt général.

L'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte (SEM).

La Métropole de Lyon est actionnaire de la SERL. Au titre de l'exercice 2018, la Métropole était représentée au conseil d'administration par mesdames Martine David et Valérie Glatard, messieurs Lucien Barge, Michel Le Faou, Jean-Luc Da Passano, Philippe Cochet et Jérôme Sturla.

Le document présenté au Conseil de la Métropole comprend le rapport d'activité des mandataires pour l'exercice 2018.

**I - Bilan financier 2018**

Les résultats financiers seront présentés dans un contexte rétrospectif, portant sur 3 exercices :

	2016 (en M€)	2017 (en M€)	2018 (en M€)	Tendance 2017/2018
capital social	3,9	3,9	3,9	stable
participation publique	50 %	50 %	50 %	stable
dont Métropole de Lyon	37,5 %	37,5 %	37,5 %	stable
produits d'exploitation "société"	9,6	9,1	9,4	↗
charges d'exploitation "société"	8,9	8,7	8,8	↗
résultat d'exploitation	0,7	0,4	0,6	↗
impôt sur les sociétés (IS)	0,1	0	0,03	↗
total produits "société"	10,3	11,7	11,4	↘
total charges "société"	9,7	10	9,7	↘

	2016 (en M€)	2017 (en M€)	2018 (en M€)	Tendance 2017/2018
résultat net	0,6	1,7	1,7	stable
capitaux propres	15,3	16,9	18,5	↗

Dans le cas d'une SEM d'aménagement, les comptes "société" sont établis hors les flux relatifs aux dépenses et recettes de concessions d'aménagement.

En 2018, les produits d'exploitation augmentent de 4 % par rapport à l'année 2017, pour s'établir à 9,4 M€ contre 9,1 M€ en 2017, principalement grâce à la forte progression des prestations aux filiales, mandats et contrats d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

L'évolution des charges d'exploitation est maîtrisée avec une hausse de 1,6 %, dont les frais de personnel (65 % des charges), en raison des recrutements pour faire face à l'activité en mandat/AMO en en développement, sur tous les métiers du groupe. Les frais de structure (24 % des charges d'exploitation) augmentent de 2 %, qui s'expliquent par le coût de préparation des réponses aux appels d'offres et des nouveaux projets structurants.

Au global, la société enregistre un résultat d'exploitation positif de 0,6 M€. Après la prise en compte des produits financiers, le résultat courant avant impôt est bénéficiaire à hauteur de 0,7 M€.

Le résultat exceptionnel est un bénéfice de 1,4 M€, correspondant au boni sur la concession clôturée de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Bruyères à Limonest.

Après l'intégration de l'intéressement et de l'impôt sur les sociétés, le bénéfice net ressort à 1,7 M€.

Des dividendes ont été distribués aux actionnaires (101 k€ dont 38 k€ pour la Métropole) au titre de l'exercice 2018, soit 6 % du montant du résultat net, pourcentage stable depuis 2015.

L'incorporation des résultats en réserves permet à la SERL de disposer de fonds propres s'élevant à 18,5 M€ à fin 2018, soit 4,6 fois le montant du capital (contre 4,3 en 2017). La trésorerie reste à un niveau élevé de 12,9 M€, permettant de poursuivre le développement et l'investissement prévus sur les filiales.

L'encours des garanties d'emprunts accordées par la Métropole à la SERL s'élève à 14,6 M€ au 31 décembre 2018. Elles concernent principalement les opérations de concession d'aménagement (Terrain des sœurs à Villeurbanne, ZAC Vénissy à Vénissieux, etc.).

## II - Faits marquants 2018

La SERL réalise une bonne année, les indicateurs des activités opérationnelles sont globalement supérieurs aux prévisions.

Le chiffre d'investissement (ou chiffre d'opérations) qui représente un apport à l'économie locale, se monte à 139 M€, quasiment stable par rapport à 2017, mais en hausse de + 30 % comparé aux prévisions. Il se répartit entre 57 M€ au titre de concessions d'aménagement (contre 75 M€ en 2017) et 82 M€ (contre 69 M€ en 2017) au titre des mandats et contrats d'AMO.

Les investissements en mandats augmentent, notamment en raison de l'augmentation du portefeuille des lycées ces 2 dernières années. L'activité du groupe a également été confortée par les projets de développement portés par les filiales.

La part de la Métropole dans le chiffre d'opérations passe de 46 % en 2017 à 34 % en 2018, traduisant une diversification des clients, particulièrement en prestations.

L'année 2018 a été marquée par une forte activité en matière de réponses à appel d'offres, tant sur le cœur de métier (aménagement et construction), qu'en investissement sur fonds propres.

### III - Perspectives et développement de la structure sur 2019

L'année 2019 devrait être assez similaire à 2018 avec une activité opérationnelle dynamique et un résultat net confortable. Cette tendance est soutenue par les prestations réalisées par la SERL pour ses filiales, et par les perspectives d'activité sur les concessions d'aménagement. A la date du 30 septembre 2019, la SERL a remporté 3 nouvelles concessions d'aménagement de la Métropole : zone industrielle (ZI) en Champagne à Neuville sur Saône, ZAC Mas du Taureau à Vaulx en Velin et La Sauvegarde à Lyon 9°.

Conformément au plan stratégique 2018-2023, la SERL investit plus de 80 % de ses fonds propres sur le territoire de la Métropole : selon les prévisions 2019, plus de 95 % des investissements en fonds propres se situent sur le périmètre de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**Prend acte** du rapport établi sur l'activité de la SERL au titre de l'exercice 2018.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.**